



Regards sur Vaire

Notre petit journal communal

Le mot du Maire



L'année dernière, à cette époque, nous ne pensions pas qu'un an après, nous serions encore confrontés à cette pandémie et ces multiples variants.

Hélas, il faut se rendre à l'évidence, ce fléau peut atteindre chacun d'entre nous.

Nous avons dû annuler quelques manifestations traditionnelles comme le repas des Aînés, le buffet campagnard du 14 juillet, le beaujolais nouveau, le spectacle des enfants ...

Mais ce n'est seulement qu'après consultation des services de la Préfecture et en avoir évalué les risques que nous avons pris ces décisions.

Des travaux importants sont venus animer notre village pendant plusieurs semaines, les entrées charretières Grande Rue, Rue du Hamel, l'aménagement du monument aux Morts et la place de l'école. D'autres travaux de voirie sont prévus Rue du Cul de Sac et Rue d'Hamelet.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la décision a été prise de mettre en conformité accessibilité, énergétique et électrique de notre école communale. A savoir que l'accessibilité était inscrite dans l'agenda de mise en conformité des établissements recevant du public. Le permis a été déposé avant le 31 décembre afin de pouvoir bénéficier du plan de relance et des aides du gouvernement pour ce type de travaux.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'année 2022 sera également animée.

Les Adjoints, le Conseil Municipal, la Secrétaire de Mairie, l'employé communal et moi-même nous vous souhaitons une Bonne et Heureuse Année.

Prenez soin de vous et de vos proches.



VOS ELUS

VAN-DEN-HOVE Daniel

Maire

VILBERT Marcel

Premier adjoint

VILTARD Alain

Deuxième adjoint

MARQUANT Gilbert

Troisième adjoint

GARAUX Pierre

Conseiller

LEMAIRE LOUCHET Fanny

Conseillère

DAUTHUILLE Thierry

Conseiller

WALPOËL LEMOINE Laurence

Conseillère

VANNEUFVILLE Michel

Conseiller

PARENT Christophe

Conseiller

MAROTINE Guillaume

Conseiller

LES COMMISSIONS

	Commissions									Inter-communautés			Autres
	Informations et Communication	Affaires Financières	Patrimoine	Urbanisme et Environnement	Sécurité	Travaux	Actions Culturelles et festives	Gestion des Baux Communaux	Gestion Habitations de loisir	Com de Com Val de somme	SISCO Syndicat solaire	F.D.E. Syndicat Electrification	Correspondant Défense
VAN-DEN-HOVE Daniel	X	X	X	X	X	X	X		X	T	T	T	
VILBERT Marcel	R	R	R	P	P	P		P	P	S			
VILTARD Alain			P	R	R	R			P				T
MARQUANT Gilbert				P		P	R	R	R				
GARAUX Pierre	P						P						
LEMAIRE Fanny			P				P	P					
DAUTHUILLE Thierry		P			P		P					T	
WALPOËL Laurence	P	P			P		P	P					
VANNEUFVILLE Michel			P	P		P							
PARENT Christophe		P				P			P		T		
MAROTINE Guillaume	P			P			P	P					
Légende :				T	Titulaire								
				S	Suppléant								
				R	Responsable Commission								
				P	Participant Commission								

-----INFOS PRATIQUES-----

Mairie : téléphone : 03 22 48 10 72

Site internet : vaire-sous-corbie.a3w.fr

Adresse Mail : mairie.vaire.sous.corbie@wanadoo.fr

Permanence secrétariat de la Mairie :

⇒ LUNDI et VENDREDI de 17 H. 30 à 18 H. 45

Secrétaire de Mairie :

⇒ Madame GUENET Corinne

Permanences du Maire et des Adjointes de 18 H. à 19 H.

→ Le premier mercredi du mois : VAN DEN HOVE Daniel

→ Le deuxième mercredi du mois : VILTARD Alain

→ Le troisième mercredi du mois : VILBERT Marcel

→ Le quatrième mercredi du mois : MARQUANT Gilbert

ORDURES MENAGERES :

⇒ Le ramassage des ordures ménagères : le mercredi matin

⇒ Containers collectifs à disposition des habitants du village : Rue de l'Eglise

Un container pour le verre

Un container pour le papier.

LES DECHETTERIES.

(02 déchetteries sont désormais à disposition)

La même carte est valable pour les 02 déchetteries

➤ CORBIE

▪ Horaires d'ouvertures

♦ Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 12 H. et de 14 H. à 18 H.

♦ Mardi, Jeudi Fermée.

♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

➤ VILLERS BRETONNEUX

▪ Horaires d'ouverture :

♦ Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 12 H. et de 14 H. à 18 H.

♦ Jeudi de 14 H. à 18 H.

♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

FERMEE LE LUNDI ET LES JOURS FERIES

Location de la salle communale :

Le Conseil Municipal a par une délibération du 29 novembre acté pour la rénovation, agrandissement, mise aux normes électricité, chauffage et accessibilité de l'école communale.

Les travaux doivent commencer en mai 2022 pour se terminer en décembre 2022.

Pendant cette période l'enseignement pour les élèves s'effectuera dans la salle de la Mairie, et il ne sera pas possible de louer la salle pour des réceptions.

Journée Citoyenne :

Vous êtes garçon ou fille, vous avez 16 ans révolus.

Vous devez obligatoirement vous présenter à la Mairie afin de vous faire recenser et ce dans le trimestre qui suit votre anniversaire.

La Mairie vous remettra une attestation de recensement que vous conserverez précieusement

SITE INTERNET



Vous pouvez à tout moment consulter notre site www.vaire-sous-corbie.fr La mise à jour régulière est confiée à Pierre GARAUX.

Pour vous aider à naviguer sur le site, voici un tuto :

https://www.vaire-sous-corbie.fr

Patrimoine, découverte et Histoire Albums photos Municipalité Vie locale

Cliquez sur 1 des onglets pour faire apparaître 1 menu déroulant

ACTUALITÉS ▼ TOUTES LES ACTUS

LE MOT DU MAIRE - BM N°27

Allons-nous bientôt voir le bout du tunnel? Les statistiques plus ou moins optimistes ne doivent pas atténuer notre vigilance.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

6/11/2021: soirée jeux de société
6/11/2021: vigilance fin d'année 2021 19/11/2021: Soirée Beaujolais 01/08/2021:

Prochains événements ▼

11 NOV.
Commemoration de l'Armistice

19 NOV.
Soirée Beaujolais

12 DÉC.
Repas des aînés

Cliquez sur 1 actualité pour faire apparaître son descriptif

Cliquez sur 1 événement pour faire apparaître son descriptif

Liens divers

Maladie Coronavirus
démarches administratives
Communauté de communes du Val de Somme
Office du tourisme du Val de Somme

Cliquez sur 1 lien pour y accéder

ACTUALITÉS ▼ TOUTES LES ACTUS

LE MOT DU MAIRE - BM N°27

Allons-nous bientôt voir le bout du tunnel? Les statistiques plus ou moins optimistes ne doivent pas atténuer notre vigilance.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

6/11/2021: soirée jeux de société
6/11/2021: vigilance fin d'année 2021 19/11/2021: Soirée Beaujolais 01/08/2021:

Prochains événements ▼

11 NOV.
Commemoration de l'Armistice

19 NOV.
Soirée Beaujolais

12 DÉC.
Repas des aînés

Liens divers

Maladie Coronavirus
démarches administratives
Communauté de communes du Val de Somme
Office du tourisme du Val de Somme

Présentation de la commune

Météo

Prévisions 7J

11 Nov 2021 7°C 10°C
12 Nov 2021 1°C 10°C
13 Nov 2021 1°C 10°C

INFORMATIONS

➤ Eau Potable

Depuis le 01 janvier 2020, la gestion de l'eau potable fait partie des compétences de la :

Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS)

31ter, Rue Gambetta

80800 CORBIE

Téléphone : 03 22 96 05 96

Ouvert du **Lundi au Vendredi de 08h30 à 12 h. et de 14 h. à 17 h.**

L'exploitation a été confiée pour les années 2020- 2021 à la :

Société **HYDRA**

Filiale de la Société LHOTELLIER

13 Rue du Sémaphore

80800 VILLERS BRETONNEUX

Téléphone : 03 22 96 13 00

La Com de Com du Val de Somme a passé un contrat de concession sous forme d'affermage à compter du **01 janvier 2022** et pour une durée de 05 ans avec :

SAS SUEZ Eau France

ZAC DES Gros Grelot

60150 THOUROTTE

Dont les coordonnées sont les suivantes :

Numéro téléphone de service client : 09 77 40 84 08 du Lundi au vendredi de 08 heures à 19 heures et le samedi de 08 heures à 13 heures.

Numéro de téléphone astreinte (panne ou fuite) 09 77 40 11 20 et 07 jours/07

Tarif eau 2022

Organismes collecteurs	Libellés	Tarif 2021	Tarif 2022
Com de Com Val de Somme	Abonnement collectivité forfait	42,51000 €	21,27160 €
Com de Com Val de Somme	Part sur consommation au m3		0,36520 €
SUEZ	Abonnement délégataire forfait		20,23000 €
SUEZ	Part sur consommation m3		0,59000 €
Hydra	Consommation Eau m3	0,87000 €	0,00000 €
Agence de l'Eau	Redevance pollution facturation au m3	0,35000 €	0,35000 €
Agence de l'Eau	Préservation des ressources d'Eau	0,03623 €	0,36230 €

Récapitulatif : en 2021 l'abonnement était de 42.51 € il sera de 41,5016 € en 2022

en 2021 le tarif du m3 d'eau était de 0.870 € il sera de 0,9552 € le m3 en 2022

Les taxes Agence de l'Eau 2022 vous sont communiquées à titre indicatif, l'organisme collecteur n'ayant pas communiqué ses tarifs pour 2022.

Les tarifs ci-dessus sont publiés hors TVA.

Important :

En cas de fuite d'eau avant compteur, rien ne vous sera pas imputée, si elle se situe après, le volume relevé, sera à votre charge et ce, dans les conditions fixées par l'exploitant.

Pour conclure : un conseil, relevez régulièrement votre consommation sur le compteur !

(Le prix du m3 d'eau ne baissera pas à l'avenir).

➤ Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif, comment ça marche ?

1 Définition :

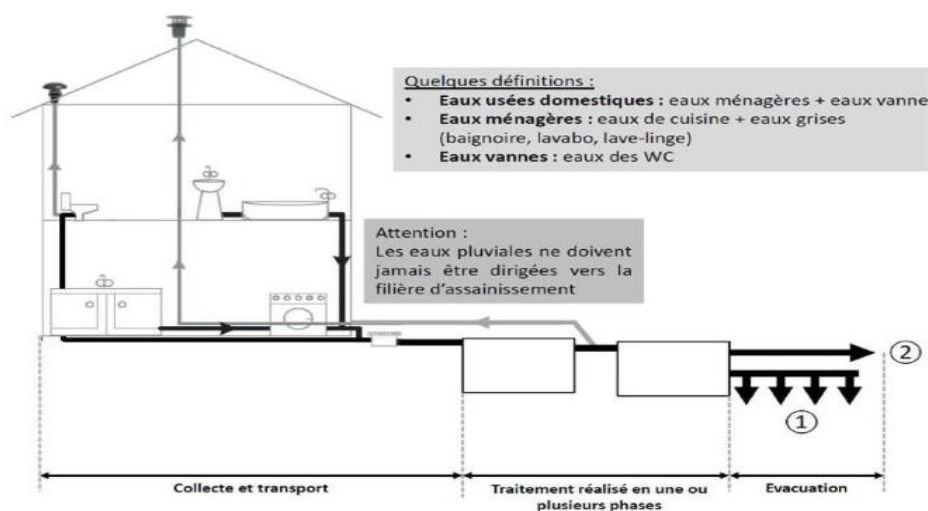
L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées, polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

2 La collecte



Les eaux usées sont produites à différents endroits de l'habitation. Il faut d'abord les collecter pour pouvoir les traiter. Toutes les eaux usées de votre habitation (eaux des WC, de cuisine, de salle de bains, des machines à laver...) doivent être collectées puis dirigées vers l'installation d'assainissement non collectif (ANC). Les eaux de pluie, telles que les eaux de toitures, de terrasse ne sont pas des eaux usées : elles doivent être collectées et traitées séparément (rejet au fossé, infiltration sur parcelle...).

3 Traitement primaire :

Les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement : c'est le rôle du traitement primaire.

Ce traitement primaire est réalisé dans une fosse, appelée fosse toutes eaux*, qui recueille toutes les eaux usées collectées. Les matières solides qui se déposent et s'accumulent dans la fosse devront être régulièrement évacuées (environ tous les 4 ans) : c'est l'opération de vidange de la fosse. En sortie de fosse, les eaux usées traversent un préfiltre afin d'éliminer les matières en suspension qui peuvent venir altérer le fonctionnement de traitement.

* A ne pas confondre avec une fosse septique qui avant 1982 ne recevait que les eaux vannes en provenance des sanitaires.

4 Traitement secondaire et évacuation :

En sortie du traitement primaire, l'eau est débarrassée des éléments solides, mais elle contient cependant encore de la pollution organique. C'est pourquoi elle doit être traitée.

L'élimination de la pollution est alors obtenue par infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable grâce à l'action des micro-organismes et de l'air qui y sont naturellement présents.

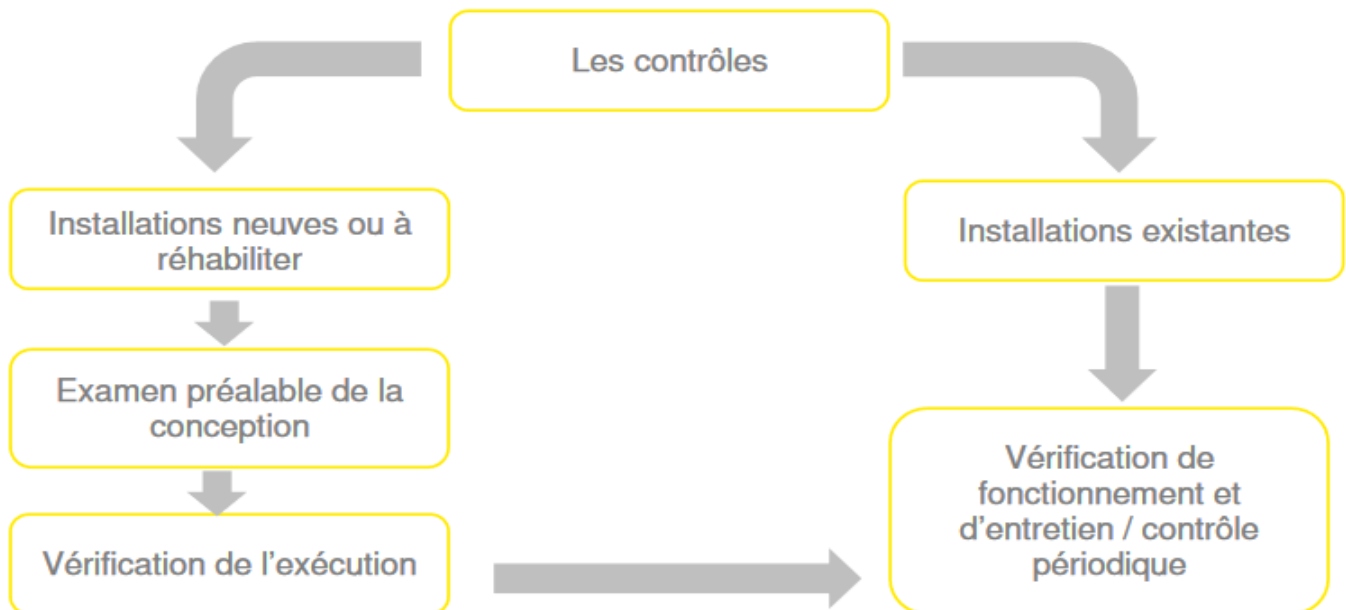
Les eaux ainsi traitées se dispersent par écoulement dans le sous-sol. Si cela n'est pas possible (sol argileux...), un rejet en surface, par exemple dans un fossé, peut être envisagé.

Attention :

Pour que le dispositif fonctionne durablement, le choix du type d'Assainissement Non Collectif à mettre en place doit tenir compte des caractéristiques et contraintes de votre terrain et des caractéristiques de l'habitation et de son usage.

L'assainissement non collectif, les différents types de contrôle

1 Les différents types de contrôles :



2 Le contrôle des installations neuves

Lorsque la mission porte sur une installation neuve ou réhabilitée, la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages s'effectue dans les conditions suivantes :

2.1 Etape 1 : Contrôle de conception

Ce contrôle se situe en amont de tout projet de construction d'habitat neuf ou de réhabilitation.

Ce contrôle vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et du type de logement. Le contrôle de conception a pour but de vérifier que le projet est conforme aux arrêtés ministériels définissant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'Assainissement Non Collectif.

Concrètement :

- Un dossier de conception complet doit être déposé auprès d'HYDRA pour toute installation neuve pour avis. Les pièces à fournir sont les suivantes :
 - o Etude de sol
 - o Etude de définition, de dimensionnement et d'implantation de la filière
 - o Plan de situation à l'échelle 1/25 000
 - o Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figure le logement et la filière projetée à l'échelle
 - o Plan d'implantation de la filière choisie avec le plan de coupe
- Un dossier incomplet ne pourra pas être traité et les éléments complémentaires seront demandés au pétitionnaire augmentant le délai de réponse.

Délai de réponse : 1 mois.

2.2 Etape 2 : Rédaction de l'attestation de conformité

Après l'analyse du dossier, HYDRA transmet son avis technique à la CCVS. La CCVS se charge de rédiger les documents suivants et de les transmettre au pétitionnaire :

- Attestation de conformité qui est à joindre obligatoirement au permis de construire
- Le cas échéant, l'autorisation de rejet en puits d'infiltration ou au rejet d'eaux pluviales

Délai de réponse : 2 semaines

2.3 Etape 3 : Contrôle de l'exécution

Ce contrôle a pour but de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire et acceptés par HYDRA lors du contrôle de conception sont bien respectés lors de la réalisation.

Concrètement :

- Il est impératif de prévenir HYDRA de la date prévue du démarrage des travaux au minimum 1 semaine avant. Le contrôle sera réalisé dans le cadre d'une visite de terrain, avant remblaiement du dispositif, pour évaluer la qualité de réalisation des ouvrages.
- Les observations réalisées au cours de la visite seront mentionnées dans un rapport de visite qui sera adressé par HYDRA au propriétaire des lieux.
- L'avis favorable sur le contrôle de réalisation permettra à la collectivité d'émettre le certificat de conformité.

3 Le contrôle des installations existantes :

Pour les installations d'Assainissement Non Collectif, le contrôle consiste à :

- Vérifier l'existence de l'installation
- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation
- Evaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement
- Evaluer une éventuellement non-conformité de l'installation

Concrètement :

- Un technicien prend rendez-vous avec le propriétaire ou le cas échéant avec un représentant mandaté par le propriétaire pour visiter et évaluer l'installation
- Ce dernier rédige un compte rendu de visite où il consigne les observations réalisées au cours de la visite et où il évalue la non-conformité au regard de certains critères concernant les dangers pour la santé des personnes et des risques avérés de pollution de l'environnement. Le compte rendu est adressé au propriétaire de l'habitation.

Tarifications 2021

Pour l'année 2021, les tarifs appliqués sont les suivants :

Intitulé	Part HYDRA (€HT)	Part CCVS (€HT)	TOTAL (€HT)	TOTAL (€TTC)
Contrôle de conception	47,81	20,00	67,81	74,60
Contrôle de bonne exécution	88,41	50,00	138,41	152,25
Contrôle diagnostic des installations neuves et existantes	115,55	30,00	145,55	160,10
Contrôle périodique de bon fonctionnement	97,52	30,00	127,52	140,27
Contrôle de conformité en cas de vente de propriété	98,33	55,00	153,33	168,66

Les tarifs ci-dessus sont ceux appliqués en 2021.

Au moment de la rédaction les tarifs 2022 ne sont pas parus et sont susceptibles d'être majorés.

Ordures ménagères

La tarification incitative

Depuis le 1er janvier 2016, le nombre de présentations de vos bacs (ordures ménagères et emballages) est comptabilisé.

Les données enregistrées sur toute l'année **2021** serviront à calculer votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui figurera sur l'avis d'imposition de taxe foncière que vous recevrez en **octobre 2022**.

Pour cela pensez à :

- Triier un maximum vos emballages (plastiques, acier, alu, carton) dans votre bac à couvercle jaune
- Apporter votre verre et votre papier dans les colonnes prévues à cet effet (Rue de l'Eglise)
- Composter vos déchets de cuisines, de jardin et autres fermentescibles.

La facturation :

La collecte de la poubelle **jaune** est gratuite,

La collecte de la poubelle **verte** est payante :

- Mise en application de la taxe **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement des **O**rdures **M**énagères **I**ncitatives) en 2016
 - Mode de calcul :

Volume du Bac	Tarifs unitaires des levées
120 litres *	1.72 €
140 litres	2.00 €
240 litres	3.43 €
360 litres	5.15 €
770 litres	11.01 €
*Ce bac n'est plus distribué	

- La **TEOMI** est payée avec vos impôts fonciers (voir tableau exemple ci-dessous)
- La **TEOMI** est payée avec une année de retard (elle est calculée sur l'année civile)
 - Exemple en 2021 vous avez mis 13 fois votre poubelle **verte** de 140 litres vous devrez vous acquitter sur votre feuille d'imposition foncière de 2022 de 26 euros de votre TEOMI
 - Montant de la taxe ordures ménagères 2022 :
 - (Base locative x 11.00 %) + TEOMI 2021 = Montant à payer
 - 1 200 € x 11.00 % + 26.00 € = 132 € + 26 € = 158 €
(Les 1200 € sont pris à titre d'exemple pour le calcul)
- Principe de la levée : 1 bac sorti = 1 bac levé

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département :

Commune :

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxes d'ordures ménagères
Propriétés bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	11,16 %
	Taux 2020	%	%	%	%	%	11 %
	Adresse						
	Base						1731
	Cotisation						217
	Adresse						
	Base						
	Cotisation						
Propriétés non bâties	Taux 2019						
	Taux 2020						
	Bascs terres non agricoles						
	Bascs terres agricoles						
	Cotisations 2019						
	Cotisations 2020						
	Variation						
		Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terr. const. communes	Caisse d'assurance des accidents agricoles
	Bascs «Etat»						
	Base «Collectivités»						
La part incitative de la Taxe d'ordures ménagères est de 26€							

Le taux est de 11% pour 2020

La base est de 1731

Le montant est de 217€

Les collecteurs mis à disposition par La Com de Com Val de Somme (à proximité de l'Eglise) :

- Un Conteneur de verre :

○ Produits admis dans le conteneur verre :

- Les pots sans bouchon : pots de confiture, de compote, de miel, d'aliment pour bébé, de moutarde de mayonnaise, de sauce, d'épices, d'aromates (cannelle, safran...) de condiments (sel, poivre...), de café soluble.
- Les bocaux sans bouchon : les bocaux de fruits et sirop, de légumes, de plats cuisinés, de cornichons, d'olives, d'anchois.
- Les bouteilles en verre et les flacons : les bouteilles de vin, de champagne, de mousseux, d'apéritif, de bière, d'eau, de jus de fruits, de vinaigre, d'huile...

○ Produits interdits dans le conteneur verre :

- Le verre à usage pharmaceutique : thermomètre, seringue, ampoule buvable (à déposer auprès de votre pharmacien)
- Les ampoules, les néons, les vases.
- Le verre de vitrage, de pare-brise, de miroir, les plats et casseroles en vitro céramique.
- La vaisselle en faïence, porcelaine, verre, cristal.

- Un Conteneur de journaux :

○ Produits admis dans le conteneur journaux :

- Les journaux, les magazines, les catalogues et les prospectus.
- Les boîtes de carton plat et les caisses en carton ondulé : boîtes de biscuits, de céréales, de biscottes, de riz, de pâtes, de sucres.
- Les cartons volumineux d'appareils hi-fi, de téléviseurs, les cartons de maintien entourant les canettes de bières, de yaourt.

○ Produits interdits dans le conteneur journaux :

- Les papiers et cartons souillés (cartons de pizza...)
- Les articles d'hygiène souillés (mouchoirs, essuie-tout, couches...)
- Les classeurs ou cahiers à spirales.
- Les papiers spéciaux (calque, cellophane, papiers peints, carbone...)

Informations utiles concernant la gestion des complémentaires :

- Je déménage, que dois-je faire ?

- Comme pour vos abonnements (eau, électricité, ...) en cas de changement d'adresse **vous devez impérativement et rapidement en faire la déclaration auprès de votre mairie**, qui transmettra les informations à la Communauté de Communes. **Les bacs sont affectés au logement et restent la propriété de la Communauté de Communes du Val de Somme.**

- Mon bac est cassé mon bac a été volé, que dois-je faire ?

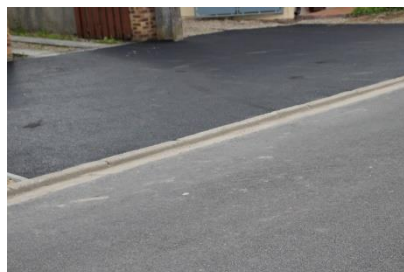
- **Adressez-vous en mairie afin d'établir une demande.** La copie du procès-verbal de déclaration de vol délivrée par la gendarmerie est nécessaire pour obtenir un autre bac. La puce du bac déclaré volé sera bloquée.

La commune en bref

TRAVAUX DANS LA COMMUNE :

- Entrées charretières

La Com de com du Val de Somme dans le cadre de ses compétences est en charge de l'entretien de la voirie communale a financé les entrées charretières de la grande rue côté impair. Pour ce qui concerne la rue du Cul de Sac, les travaux sont inscrits dans une nouvelle tranche, prévue fin 2022.



Profitant de l'occasion, le Conseil Municipal, en a profité, à charge de la commune, pour faire intervenir l'Entreprise COLAS pour les mêmes travaux rue du Hamel, route Départementale 71 et le pourtour du monument aux morts et de bénéficier ainsi des mêmes tarifs que la CCVS

Pour ce qui concerne la rue d'Hamelet (D71) des études de sols demandées par le service eaux pluviales de la CCVS sont actuellement en cours, ceci afin de résoudre les problèmes d'inondation de la chaussée et de prévoir un cheminement jusqu'au cimetière.

- Aménagement d'une rampe d'accessibilité aux marches de l'église



Le Conseil Municipal a fait intervenir EURL HOUBART Denis de Corbie pour fabriquer et installer des rampes d'accès aux marches de l'église.



L'OPERATION BRIOCHES

« L'opération brioches » s'est déroulée le 16 octobre dans notre village. Marie Christine Marotine a assuré la vente des brioches. Merci aux habitants pour leur accueil et leur générosité habituelle qui a permis de réunir un bénéfice de **213.00 €** au profit des Papillons Blancs, association qui aide les personnes handicapées mentales enfants et adultes.

FESTIVITES

LA CEREMONIE DU 14 JUILLET 2021

C'est dans le respect des mesures gouvernementales concernant les règles du Covid et par un temps maussade que le Conseil Municipal et quelques habitants se sont rendus au monument aux morts pour se recueillir et déposer une gerbe.



COMMEMORATION DE L'Armistice du 11 novembre 1918



C'est par un temps couvert que le Conseil Municipal et une partie de la population se sont déplacés, dans le respect des gestes barrières, d'abord au monument aux morts pour la France pour y déposer une gerbe, puis au cimetière pour honorer les soldats australiens qui ont combattu pour la défense de notre village et sont tombés au champ d'honneur.

NOËL DES AINES DE LA COMMUNE

Pour la deuxième année consécutive le Conseil Municipal a été contraint d'annuler le rendez-vous annuel avec les aînés.
15 couples et 32 aînés se sont vu remettre le 11 décembre le colis de Noël.
Espérons qu'en 2022 nous pourrions à nouveau nous rencontrer et partager Un bon moment.



L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE



Le spectacle de Noël qui devait être animé par l'Association FARANDOLE a, par la même occasion été annulé, cause COVID. Mais le Père Noël s'est installé confortablement dans un décors magique concocté de main de maitre par l'Association Festi'Vaire, pour distribuer des friandises aux enfants du village qui sont venus le saluer et lui remettre un dessin.

Tous les artistes en herbe ont été récompensés

Rencontre avec les habitants de VAIRE

Nous vous proposons une nouvelle rubrique destinée à raconter notre village à travers le témoignage de ses habitants

Rencontre avec Mme Lévêque (aout 2021)

C'est dans la dépendance du château qu'elle occupe, que Madame Lévêque nous accueille avec un grand sourire. Arrivée au château en 1970, elle a vécu avec Pierre Lévêque dans le domaine acquis en 1940 par sa belle-famille. La ferme attenante est encore exploitée par son neveu, on peut ainsi voir paître quelques vaches dans la pâture mitoyenne au château qui borde le canal.

Nous découvrons le jardin à l'arrière du château, avec un très grand et magnifique potager que Madame Lévêque entretient avec ardeur et qui fait aussi le bonheur de ses proches.

Fervente catholique, elle fait partie de l'équipe pastorale qui organise les cérémonies religieuses pour les décès dans les communes de Vaire, Vaux, Le Hamel et Hamelet.

Son mari a également fort œuvré dans le village puisqu'il fut conseiller municipal de 1959 à 1983 puis Maire pendant 25 ans, de 1983 à 2008

Les propriétaires antérieures furent les familles Couture puis Yvert.



Un peu d'histoire

Le Château de Vaire sous Corbie

A l'écart du village, près du cours de la Somme canalisée, se profile une façade régulière de onze travées, appareillée en assises alternées de briques et de pierre. Elevée sur un soubassement de grès, dépourvue de fronton et de tout ornement, elle exprime une architecture paisible pouvant remonter à la fin du XVIII^e siècle, ou à la première moitié du XIX^e. Accessible par un pont de pierre franchissant un fossé, la cour d'honneur est bordée sur la gauche par d'importantes dépendances agricoles bâties à la fin du XIX^e siècle, dominées par un pittoresque petit pigeonnier polygonal.



Le château en 1913



Le château occupé par les soldats Australiens durant la première guerre mondiale



LES ASSOCIATIONS

La Chasse



Président: Lemaire Hervé

Vice Présidents : Lahcem Stéphane et Marotime Guillaume

Secrétaire : Croisy Laurent

Trésorier : Lemaire Samuel

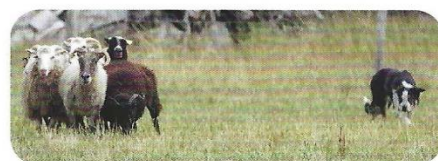
Membre : Leblois Thomas

Association Bêêl



L'ÉCO-PÂTURAGE

une autre façon de concevoir
l'entretien de vos espaces verts



La Ferme du bois aux Agneaux, vous accompagne avec ses moutons pour l'entretien de vos terrains, que vous soyez une collectivité, un particulier ou une entreprise. (Devis Gratuit)

Nos Prestations

- Mise en place du troupeau.
- Réalisation des clôtures, abris ...
- Gestion administrative.
- Suivi sanitaire: Visites régulières, soins vétérinaires...
- Étude de faisabilité (Insitu, tarification...)
- Suivi de l'herbage.
- Animations pour des événements : Fêtes de Village, écoles, centres... (démonstration de chiens de troupeaux, Présentation des races...)

Les Avantages

- Lorsque l'écologie rime avec économie !
- Améliore la biodiversité !
- Animations et capital sympathie assurés !
- Un cadre de vie agréable et calme !

ASSOCIATION A VAIR'ON PÊCHE



LA PECHE – L'ETANG COMMUNAL

- Président : **Monsieur Gilbert MARQUANT**
- Vice-Président : **Monsieur Yves MAROTINE**
- Trésorier : **Monsieur Alain VILTARD**
- Secrétaire : **Monsieur Geoffrey DACHICOURT**
- Membres : **Monsieur Stéphane LAHCEM**
Monsieur Romuald DARRAS
Monsieur Mathieu GOURDIN
Monsieur José ANNIERE
Monsieur Christian PAGIE
Monsieur Davy LECOUSTRE

Garde pêche de l'association assermenté : Monsieur Christian LEGROS.

Les pêcheurs intéressés trouveront toutes les informations auprès de :

Gilbert MARQUANT

Téléphones : 03 22 96 98 41 / 06 45 57 06 57

Le tarif des actions de pêche à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Période	Habitants de Vaire-sous-Corbie	Habitants Extérieurs Vaire-sous-Corbie
Année	30,00 €	60,00 €
Journée	05,00 €	10,00 €
Vacances 15 jours an	15,00 €	30,00 €
Vacances 30 jours an	20,00 €	40,00 €
Tarif jeunes/ an	15,00 €	30,00 €
<i>Pêche en barque autorisée avec abonnement annuel de 40,00 €</i>		
Les résidents temporaires sont considérés comme habitants de Vaire-sous-Corbie		



Le 02 octobre l'association a organisé son concours de pêche il a été remporté par Adam VILTARD (08 ans) suivi par Christian LEGROS Nadine ANNIERE.

Un repas réunissant une trentaine de personnes a clôturé cette journée.

La société de pêche a effectué un rempoissonnement pour un coût de 1 200 € (sandres gardons...)

ASSOCIATION *FESTI'VAIRE*



L'association créée en 2009 a pour but l'animation du village dans divers manifestations dans le village.
Au cours de cette année le 23 septembre le bureau a été renouvelé et se compose :

Président : Thierry DAUTHUILLE

Secrétaire : Pierre GARAUX

Trésorière : Maryse MARQUANT

Trésorier adjoint : Alain VILTARD

La fête locale

La société Fести'VAIRE a organisé un concours de pétanque gratuit en doublette qui a réuni 7 équipes et qui a été ponctué par une pause sandwich.

Merci aux participants pour ce moment de convivialité.

Félicitations à Patrice et Philippe qui ont remporté la compétition avec 7 victoires

Sur 7 matchs.



Soirée Jeux de société du 06 novembre 2021



Une soirée conviviale où la bonne humeur était de mise. Pour certains, parties traditionnelles de belote et de Yams, pour d'autres découverte de jeux plus récents tels que Catan et Cote Name.

Rendez-vous en 2022 pour reconduire cette animation et de prévoir plusieurs dates par la même occasion.

CALENDRIER DES FESTIVITES

A l'heure où nous rédigeons ce journal aucune date ne peut-être annoncée compte-tenu de la pandémie et des décisions gouvernementales.

En premier lieu le Covid 19 virus Omicron nous interdit le rassemblement des vœux.

Les dessins envoyés au père Noël par les enfants de Vaire-sous-Corbie

